

# Baunit SupraFix



## Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 04.03.2013  
remplace la fiche du: 13.11.2012

<b>1.</b>	<b>Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise</b>	
<b>1.1.</b>	<b>Identification du produit Nom commercial :</b>	<b>Baunit SupraFix</b>
<b>1.2.</b>	<b>Utilisation du produit :</b>	Baunit SupraFix est une colle en poudre minérale, hautement améliorée, pour le collage des panneaux isolants.  (liste non exhaustive)
<b>1.3.</b>	<b>Identification de la société :</b>	Wopfinger Baustoffindustrie GmbH A-2754 Waldegg / Wopfing 156  Tel. + 43/2633/400-0 Telefax + 43/2633/400-266 e-Mail office@wopfinger.baunit.com  Service responsable : Produktmanagement + 43/2633/400-0  Horaires : du lundi au jeudi de 7 <sup>00</sup> à 16 <sup>00</sup> et le vendredi de 7 <sup>00</sup> à 13 <sup>00</sup>
<b>1.4.</b>	<b>N° de téléphone d'urgence :</b>	Vergiftungsinformationszentrale (Centre anti Poison) Vienne : +43/1/406 43 43

<b>2.</b>	<b>Identification des dangers</b>	
	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.	
	<b>Classification :</b>	Irritant
	<b>Phrases R :</b>	R 36 : Irritant pour les yeux R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

<b>3.</b>	<b>Composition/Information sur les composants</b>					
	<b>Composition :</b>					
	Mélange de ciment pauvre en chromate selon la Directive 2003/53/CE, agrégats, fines et additifs					
	<b>Composants dangereux :</b>					
	<b>Désignation</b>	<b>N° EINECS :</b>	<b>Teneur</b>	<b>Classement</b>	<b>Symbole</b>	<b>Phrases R</b>
	Clinker de ciment Portland	266-043-4	3% - 7%	Irritant		R 37/38, R 41, R 43
	Le libellé des phrases R énumérés est à consulter au point 16					

**Wopfinger**  
Baustoffe

Wopfinger Baustoffindustrie GmbH  
Wietersdorfer & Peggauer Zementwerke  
  
Baunit Baustoffe GmbH

A-2754 Waldegg/Wopfing 156  
A-9020 Klagenfurt, Ferdinand Jergitsch-Str. 15  
A-9120 Peggau  
A-4820 Bad Ischl, Rettenbach 143

Tel.: (02633) 400-0  
Tel.: (0463) 56676  
Tel.: (03127) 201-0  
Tel.: (06132) 27301

Telefax: 400-319 Versand  
Telefax: 56676-85  
Telefax: 201- 361 Versand  
Telefax: 27 164

# Baumit SupraFix



## Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 04.03.2013  
remplace la fiche du: 13.11.2012

<b>4. Premiers secours</b>	
<b>Conseils généraux :</b>	Secourir rapidement.
<b>Inhalation :</b>	Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec la peau :</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec les yeux :</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement (env. 10 min) avec beaucoup d'eau (ou une solution saline, douche oculaire). Ne pas frotter à sec les yeux, les efforts mécaniques risquent de causer des dégâts supplémentaires sur la cornée. Consulter toujours un ophtalmologiste.
<b>Ingestion :</b>	Si conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire abondamment par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Conseils pour le médecin :</b>	Pas d'effet à long terme connu.

<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie</b>	
<b>Agents d'extinction appropriés :</b>	La préparation n'est pas combustible dans sa forme de livraison. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité
<b>Agents d'extinction inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Produits de décomposition :</b>	aucune
<b>Conseils aux pompiers :</b>	Préparation non combustible.

<b>6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b>	
<b>Précautions individuelles :</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Mesures de protection individuelles (cf. le point 8). Lors de l'application dans un bâtiment, un système d'aspiration est recommandé pour maintenir la concentration de poussière au niveau le plus faible possible.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Conserver le mélange sec et recouvrir pour éviter la formation de poussière. Ne pas déverser dans les canalisations, les eaux usées ou les nappes phréatiques (hausse du pH).
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Ramasser à sec mécaniquement (par ex. aspiration). Laisser durcir la préparation gâchée et l'éliminer en bonne et due forme (selon la section 13.1)

<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1. Précautions pour une manipulation sans danger</b>	Eviter le dégagement de poussière et le contact avec de l'eau. Eviter le contact avec la peau et les yeux en portant des équipements de protection individuels selon le point 8.
<b>7.2. Stockage :</b>	Stocker à sec. Eviter le contact avec l'humidité. Conserver dans son emballage d'origine. Respecter les consignes de stockage du fabricant.

# Baumit SupraFix



## Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 04.03.2013  
remplace la fiche du: 13.11.2012

<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle</b>																					
<b>8.1.</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Limite d'exposition:</b></td> <td>Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m<sup>3</sup> de fraction inhalable (ciment Portland (poussière))</td> </tr> </table>	<b>Limite d'exposition:</b>	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m <sup>3</sup> de fraction inhalable (ciment Portland (poussière))																		
<b>Limite d'exposition:</b>	Valeur moyenne quotidienne : 5 mg/m <sup>3</sup> de fraction inhalable (ciment Portland (poussière))																				
<b>8.2.</b>	<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Restrictions et contrôles de l'exposition :</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</b></td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td><b>Protection générale et mesures d'hygiène :</b></td> <td>Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.</td> </tr> <tr> <td><b>Protection respiratoire :</b></td> <td>En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire</td> </tr> <tr> <td><b>Protection des mains :</b></td> <td>Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.</td> </tr> <tr> <td><b>Protection des yeux :</b></td> <td>En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)</td> </tr> <tr> <td><b>Protection de la peau :</b></td> <td>Crème protectrice pour la peau.</td> </tr> <tr> <td><b>Protection du corps :</b></td> <td>Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Système d'évacuation d'air équipé de filtres</td> </tr> </table>	<b>Restrictions et contrôles de l'exposition :</b>		<b>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</b>	Non applicable	<b>Protection générale et mesures d'hygiène :</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.	<b>Protection respiratoire :</b>	En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire	<b>Protection des mains :</b>	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.	<b>Protection des yeux :</b>	En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)	<b>Protection de la peau :</b>	Crème protectrice pour la peau.	<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.	<b>Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :</b>			Système d'évacuation d'air équipé de filtres
<b>Restrictions et contrôles de l'exposition :</b>																					
<b>Conseils sup. pour la conception de matériel tech.:</b>	Non applicable																				
<b>Protection générale et mesures d'hygiène :</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements secs. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.																				
<b>Protection respiratoire :</b>	En cas de dépassement de la limite d'exposition (par ex. lors du saupoudrage), le port d'un masque protecteur (par ex. EN 149 FFP2/1) est nécessaire																				
<b>Protection des mains :</b>	Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.																				
<b>Protection des yeux :</b>	En cas de risque de projection ou de dégagement de poussière, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)																				
<b>Protection de la peau :</b>	Crème protectrice pour la peau.																				
<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.																				
<b>Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :</b>																					
	Système d'évacuation d'air équipé de filtres																				

<b>9. Propriétés physiques et chimiques</b>																									
<b>9.1.</b>	<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Informations générales :</b></td> </tr> <tr> <td><b>Aspect :</b></td> <td>Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : gris</td> </tr> <tr> <td><b>Odeur :</b></td> <td>Inodore</td> </tr> </table>	<b>Informations générales :</b>		<b>Aspect :</b>	Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : gris	<b>Odeur :</b>	Inodore																		
<b>Informations générales :</b>																									
<b>Aspect :</b>	Forme : mélange en poudre minéral avec du ciment Portland Couleur : gris																								
<b>Odeur :</b>	Inodore																								
<b>9.2.</b>	<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</b></td> </tr> <tr> <td><b>pH :</b></td> <td>11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)</td> </tr> <tr> <td><b>Remarque :</b></td> <td>Aucune</td> </tr> </table>	<b>Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</b>		<b>pH :</b>	11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)	<b>Remarque :</b>	Aucune																		
<b>Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :</b>																									
<b>pH :</b>	11,5 – 13,5 (à l'état gâché et lors d'une utilisation conforme)																								
<b>Remarque :</b>	Aucune																								
<b>9.3.</b>	<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Données générales :</b></td> </tr> <tr> <td><b>Point de fusion :</b></td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td><b>Point/intervalle d'ébullition:</b></td> <td>Non applicable. Matière solide non inflammable</td> </tr> <tr> <td><b>Point d'éclair :</b></td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td><b>Risque d'explosion :</b></td> <td>Aucun</td> </tr> <tr> <td><b>Propriétés comburantes :</b></td> <td>Aucune</td> </tr> <tr> <td><b>Inflammabilité :</b></td> <td>Non combustible</td> </tr> <tr> <td><b>Température d'auto-inflammabilité :</b></td> <td>Non applicable</td> </tr> <tr> <td><b>Densité :</b></td> <td>env. 2800 – 3200 kg/m<sup>3</sup> à 20°C (Ciment Portland)</td> </tr> <tr> <td><b>Solubilité dans l'eau :</b></td> <td>1,5 g/L à 20°C (Ciment Portland)</td> </tr> <tr> <td><b>Densité apparente :</b></td> <td>1100 – 1500 kg/m<sup>3</sup> à 20°C</td> </tr> <tr> <td><b>Remarque :</b></td> <td>Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.</td> </tr> </table>	<b>Données générales :</b>		<b>Point de fusion :</b>	Non applicable	<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non applicable. Matière solide non inflammable	<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable	<b>Risque d'explosion :</b>	Aucun	<b>Propriétés comburantes :</b>	Aucune	<b>Inflammabilité :</b>	Non combustible	<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Non applicable	<b>Densité :</b>	env. 2800 – 3200 kg/m <sup>3</sup> à 20°C (Ciment Portland)	<b>Solubilité dans l'eau :</b>	1,5 g/L à 20°C (Ciment Portland)	<b>Densité apparente :</b>	1100 – 1500 kg/m <sup>3</sup> à 20°C	<b>Remarque :</b>	Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.
<b>Données générales :</b>																									
<b>Point de fusion :</b>	Non applicable																								
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non applicable. Matière solide non inflammable																								
<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable																								
<b>Risque d'explosion :</b>	Aucun																								
<b>Propriétés comburantes :</b>	Aucune																								
<b>Inflammabilité :</b>	Non combustible																								
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Non applicable																								
<b>Densité :</b>	env. 2800 – 3200 kg/m <sup>3</sup> à 20°C (Ciment Portland)																								
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	1,5 g/L à 20°C (Ciment Portland)																								
<b>Densité apparente :</b>	1100 – 1500 kg/m <sup>3</sup> à 20°C																								
<b>Remarque :</b>	Les précisions supplémentaire sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.																								

# Baunit SupraFix



## Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 04.03.2013  
remplace la fiche du: 13.11.2012

10. Stabilité et réactivité	
10.1.	<b>Conditions à éviter :</b> Humidité : le mélange durcit avec l'humidité. Réaction alcaline avec l'eau.
10.2.	<b>Matières incompatibles :</b> Aucune connue
10.3.	<b>Produits de décomposition dangereux :</b> Aucun produit de décomposition dangereux connu
Toutes les informations supposent une utilisation conforme à sa destination.	

11. Informations toxicologiques	
<b>Remarque :</b>	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive communautaire 1999/45/CE) et en fonction des dangers toxicologiques
<b>Irritation :</b>	Irritation cutanée et des muqueuses
<b>Toxicité aiguë :</b>	
<b>Par inhalation :</b>	--
<b>Par voie orale :</b>	Non toxique. De grosses quantités peuvent provoquer des irritations de l'appareil digestif.
<b>Par voie cutanée :</b>	Irritation de la peau intacte en combinaison avec l'humidité, forte irritation sur les lésions cutanées.
<b>Par contact avec les yeux :</b>	Irritation de la peau intacte en combinaison avec l'humidité, forte irritation sur les lésions cutanées.
<b>Autres indications :</b>	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation.

12. Informations écologiques	
<b>Effets écotoxiques :</b>	Hausse du pH lors du déversement de grandes quantités de produit dans l'eau. Le pH baisse rapidement par dilution (matériau de construction minéral anorganique).  Informations écologiques supplémentaires non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination	
<b>Elimination :</b>	Récupérer à sec. Elimination des déchets selon les dispositions spécifiques de l'administration locale. diluer les résidus avec de l'eau en évitant tout contact avec la peau et une fois durci traiter comme un déchet de béton. Ne pas jeter à la poubelle. Ne pas vider les restes dans l'évier ou les toilettes.
<b>Selon ÖNORM S2100: Catalogue Européen des Déchets (CED):</b>	57303 (boue agrégée de mortier industriel)  17 09 04 : déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

# Baumit SupraFix




## Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 04.03.2013  
remplace la fiche du: 13.11.2012

14. Informations relatives au transport	
<b>Classification</b>	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport.
<b>ADR (route)</b>	Pas d'étiquetage nécessaire
<b>RID (rail)</b>	Pas d'étiquetage nécessaire
<b>IMDG / GGVSea (transport maritime)</b>	Pas d'étiquetage nécessaire
<b>IATA-DGR / ICTAO-TI (fret aérien)</b>	Pas d'étiquetage nécessaire
<b>Mesures de protection spéciales :</b>	
	Entreposer à sec. Eviter le dégagement de poussière lors du transport. Utilisation de camion silo pour le vrac (voir point 8.2)

15. Informations relatives à la réglementation	
<b>Etiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE dans leur version en vigueur :</b>	
<b>Symboles et indications de danger :</b>	 <b>Irritant</b>
<b>Désignation des composants déterminant le danger :</b>	Clinker de ciment Portland
<b>Phrases R :</b>	R 36 : Irritant pour les yeux R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
<b>Phrases S :</b>	S 2 : Tenir hors de portée des enfants S 22 : Ne pas respirer les poussières. S 24/25 : Eviter le contact avec la peau, les yeux S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. S36/37/39 : Porter des gants et des vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Observer les réglementations en vigueur de la protection du travail.	

16. Autres informations	
<p><u>Liste des phrases R importantes :</u> (point 2 et 3) Les phrases R suivantes ne constituent pas la classification de la préparation. R 36 : Irritant pour les yeux, R 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau, R 41 : Risque de lésions oculaires graves, R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau</p> <p><u>Changement depuis la dernière révision :</u> Changement du nom (précédemment SupraKleber) → pas de changement des phrases R.</p> <p><u>Service émetteur :</u> Département QS Mortier sec industriel et chaux</p>	